

## Les effets auditifs



Les effets auditifs dépendent de 3 facteurs : l'**intensité** du bruit, sa **durée** et sa **fréquence**.

Par exemple, à intensité égale, les bruits aigus (hautes fréquences) sont plus nocifs que les bruits graves (basses fréquences).

Les atteintes auditives peuvent être :

- **réversibles** : fatigue auditive, baisse temporaire de l'audition
- **irréversibles** : perte auditive définitive, partielle ou totale

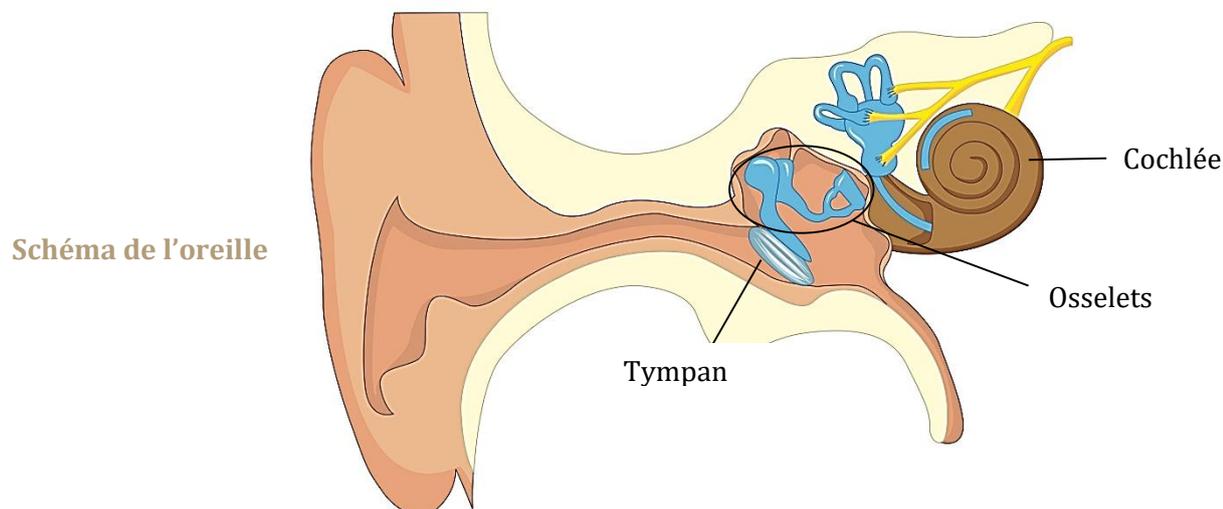
Elles peuvent être associées à des acouphènes (sifflements, bourdonnements ou grésillements), une baisse de l'audition (hypoacousie), une hypersensibilité de l'ouïe ou une intolérance à certains sons (hyperacousie).

- **La fatigue auditive**

Elle correspond à une élévation temporaire des seuils d'audition, de l'ordre de 5 à 10 dB(A). Le terme de fatigue auditive répond au fait que le repos entre deux expositions au bruit ne permet pas une récupération intégrale. Elle peut être accompagnée d'acouphènes.

- **Les traumatismes auditifs aigus**

Ils sont consécutifs à un bruit impulsif de très forte intensité. Ils peuvent être suivis d'une destruction de la cochlée, d'une rupture du tympan ou de lésions des osselets en cas d'effet de souffle suite à une explosion.



- **La surdité totale ou partielle**

Elle peut survenir que la cause soit traumatique (exposition courte mais très intense) ou progressive (exposition longue et intense). La surdité évolue de façon lente et insidieuse par lésion de la cochlée, et ne devient perceptible pour le travailleur qu'après plusieurs années. En effet, elle touche d'abord les sons aigus ( $\geq 4000$  Hertz) et, à ce stade, la personne ne se rend compte de rien.



La surdité est le plus souvent découverte par les audiogrammes de surveillance systématique.

Le déficit auditif peut s'étendre et s'aggraver vers les fréquences « conversationnelles » (entre 500 et 2000 Hertz). La personne ne comprend plus distinctement ce qui se dit et ressent une gêne sociale et professionnelle. Lorsque toutes les fréquences audibles par l'oreille (entre 20 et 20 000 Hertz) sont atteintes, le handicap devient majeur.



L'atteinte de l'audition est aggravée :

- chez les **jeunes de moins de 25 ans**, en raison de leur forte exposition au bruit
- chez les **séniors de plus de 50 ans**, en raison du vieillissement naturel des cellules sensorielles de l'oreille (presbyacousie)
- en cas d'exposition conjointe au bruit et à des **produits chimiques ototoxiques** (toxiques pour l'oreille) comme certains solvants, le monoxyde de carbone...
- en cas de prise de **médicaments ototoxiques** comme certains diurétiques, anticancéreux, antibiotiques ou encore l'aspirine...

**Informez votre médecin du travail si vous suivez un tel traitement.**

*Ces atteintes peuvent être majorées par des susceptibilités individuelles, des pathologies associées ou le processus de vieillissement normal.*



- **Les effets du bruit sur la grossesse**

Le bruit peut représenter un danger pour le fœtus. Au cours du dernier trimestre de grossesse, l'oreille interne du fœtus est particulièrement sensible aux basses fréquences, non perçues par l'oreille humaine. Il convient d'y être vigilant pour des femmes qui continuent à travailler après le 6<sup>ème</sup> mois de grossesse.

## *Les effets extra-auditifs*

Le bruit entraîne des réactions qui mettent en jeu l'ensemble de l'organisme.

Une exposition prolongée au bruit peut provoquer **fatigue, stress, anxiété, troubles de l'attention, troubles du sommeil, troubles cardiovasculaires...** La gêne ressentie est d'autant plus importante que le bruit est subi passivement, comme pour la musique d'ambiance dans certains magasins.

L'exposition au bruit peut aussi perturber la communication orale, gêner la concentration (à partir de 55 dB) et avoir des conséquences sur la qualité du travail, augmenter le risque d'erreur, voire conduire à des **accidents** du travail (masque les signaux d'alerte, détourne l'attention...).

***Pour préserver votre santé, si vous êtes exposé au bruit, sachez que votre oreille a besoin de repos. Évitez d'écouter de la musique ou la télévision à volume élevé après une journée de travail dans le bruit.***

Références : DARES juin 2005-n°25-3 (enquête SUMER 2003) INRS-Hygiène et sécurité du travail-2<sup>ème</sup> trimestre 2011-223